

La Région porte plainte

Quarante-huit heures après l'échouage du TK Bremen, sur la plage de Kerminihy, à Erdeven (Morbihan), lors de la tempête qui a secoué la Bretagne dans la nuit de jeudi à vendredi, la Région Bretagne, par la voix de son Président Jean-Yves Le Drian, a décidé de se porter partie civile près du TGI de Brest au titre du préjudice écologique et de l'atteinte à l'image de la Bretagne.

préservation de ses espaces naturels, trop souvent souillés par des pollutions volontaires, que la Région Bretagne a décidé de déposer plainte et de se constituer partie civile près le TGI de Brest.

Le Conseil régional et son Président, Jean-Yves Le Drian, entendent ainsi connaître les conditions dans lesquelles ce naufrage s'est produit, mais aussi rappeler, après le combat judiciaire de l'*Erika*, la nécessaire prise en compte du préjudice écologique et d'atteinte au patrimoine naturel et faire savoir que la Bretagne ne laissera plus rien passer concernant la pollution maritime.

Il y a douze ans, presque jour pour jour, le 12 décembre 1999, l'*Erika* sombrait au large de la Bretagne, ses cuves chargées de fioul lourd. Alors que cette tragédie est encore dans la tête de tous les Bretons, le cauchemar se reproduit avec l'échouage du *TK Bremen*, navire battant pavillon maltais, comme l'*Erika*, et ceci dans des circonstances qui soulèvent encore de nombreuses interrogations.

En effet, l'échouage s'est produit à proximité directe de la Ria d'Étel. Une cinquantaine d'exploitations conchylicoles y sont installées. Près de 2 000 tonnes d'huîtres creuses y sont produites chaque année, ainsi que quelques centaines de tonnes de coques et de palourdes.

Par ailleurs, les dangers environnementaux sont évidemment extrêmement importants car le *TK Bremen* s'est échoué sur un site préservé long de 25 km, situé au cœur d'un Grand site dunaire. La Ria d'Étel et la Baie de Quiberon sont aussi deux sites classés *Natura 2000*, par la richesse de leur faune et de leur flore.

C'est parce qu'elle est très attachée à la protection de son littoral et à la

Le Président de la Région porte plainte également pour l'atteinte à l'image de la Bretagne. Car, avec l'échouage de ce cargo maltais, ce sont encore une fois les plages bretonnes qui sont souillées, le travail de centaines d'hommes et de femmes qui est menacé, le patrimoine naturel qui est en danger et, au-delà, l'image de toute une région qui est salie.



Jean-Yves Le Drian défend le littoral

Dans le souci de défendre l'intérêt général de tous les Bretons et pour connaître toute la vérité, Jean-Yves Le Drian a déposé plainte le lundi 19 décembre. 🌹

**CAP
FINISTÈRE**

26 B, rue Aristide-Briand
29000 QUIMPER

DÉPOSÉ LE 22/12/2011



Dossier de la semaine

**CG : les dossiers
de 2012**



Vie de la Fédération

**L'UESR : porte-parole
des élus**



Interview

**FN : réagissez !
Avec Najat Belkacem**

Tous fichés ?

Décidément, tous les moyens sont bons, avec ce Gouvernement, pour fiché les citoyens. A l'origine, l'initiative était louable. Il s'agissait de lutter contre les usurpations d'identité même si ce phénomène est mal évalué. Selon les sources, il toucherait entre 14 et 200 000 personnes, tous les ans.

Un fichier administratif aurait suffi à protéger les citoyens. Mais, l'UMP a cru bon de profiter de cette occasion pour créer un fichier de police qui pourrait, à terme, concerner 45 à 50 millions de personnes. D'une logique d'authentification, le ministère de l'Intérieur est passé à une logique d'identification avec toutes les dérives possibles. Même le rapporteur UMP du Sénat a parlé d'une « bombe à retardement pour les libertés publiques ».

Associations : la mission



Comme la loi l'y autorise, le Conseil général du Finistère a décidé de lancer une mission sur les relations qu'il entretient avec les associations.

Composé de cinq élus (trois de la majorité et deux de l'opposition) elle peut durer de six à huit mois. Elle publie un rapport qui sera soumis aux conseillers généraux.

« Le Conseil général n'agit pas seul, il a de nombreux partenaires pour l'aider à remplir ses missions et le secteur associatif joue un rôle important », a rappelé Pierre Maille. « Il est parfois important de faire le point, de voir qui fait quoi et de se demander s'il est toujours pertinent de confier des missions au secteur associatif ».

Cette mission à vocation transversale s'inscrit dans la dynamique du projet stratégique départemental. Il s'agit de renouveler le rapport de confiance qui lie le Conseil général à ses partenaires dans le double souci de préserver le dialogue et de rendre un service de qualité aux usagers.

« La mission dressera le bilan des relations du Département avec les associations, notamment celles avec lesquelles la collectivité a noué des partenariats importants sur les plans techniques et financiers », avait souligné Michel Loussouarn, le 1^{er} décembre, à l'occasion de la session d'orientation budgétaire.

L'enjeu est particulièrement important dans une région qui compte 64 000 associations représentant 550 000 bénévoles et 95 000 salariés, soit 11 % de l'emploi privé. Dans le Finistère, on compte 2 436 associations employeurs pour 27 034 salariés. 45,4 % de ces emplois se situent dans le « secteur social », précise Michel Loussouarn.

D'après les comptes de 2010, le Conseil général a versé à des associations 178 665 730 euros, tout type de versement confondu (subventions, aides sociales, marchés, etc.).

48 % de ces dépenses concernaient le champ des personnes âgées et des personnes handicapées, 26,8 % le secteur de la famille et de l'enfance et 4,9 % celui de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.

CG : les dossiers de 2012

Après la session consacrée aux orientations budgétaires, Pierre Maille et Roger Mellouët, vice-président du Conseil général en charge du budget, sont allés à la rencontre des Finistériens à Quimper, Brest et Morlaix, pour débattre avec eux des projets du Conseil général.



Une dette de 276 euros par habitant

« Il est important que les élus, les responsables associatifs et les citoyens puissent échanger avec nous », a rappelé Pierre Maille en préambule de la réunion de Quimper qui s'est déroulée à la Fac, sur le campus de Créach Gwenn, le 12 décembre. « Et il est toujours utile pour les conseillers généraux d'être au contact des Finistériens », a souligné le Président du Conseil général

« La situation financière du Conseil général est saine », a indiqué Roger Mellouët qui a précisé que le Département n'avait pas contracté d'emprunts toxiques. La dette s'élève à 276 euros par habitant alors que la moyenne nationale se situe à 465 euros. Cette année, les investissements resteront entre 140 et 145 millions d'euros.

Sur 100 euros, le Conseil général en consacre 51 à l'action sociale, l'aide aux personnes handicapées, aux personnes âgées ou à la petite enfance. 18 sont destinés à l'insertion économique. La même somme va au logement, aux déplacements, à l'énergie et au cadre de vie. 7 euros vont aux collèges, 4 à la culture, aux sports à la langue bretonne et 3 au service départemental d'incendie et de secours.

A Quimper, les questions ont porté sur le rôle du Département dans la protection du littoral, l'insertion des demandeurs d'emploi, l'évolution des droits de mutation et les relations qu'entretient le Conseil général avec les associations. (Voir encadré)

Pierre Maille a présenté quelques grands chantiers qui mobiliseront les conseillers généraux en 2012.

Pour le Président du Conseil général, alors que le Gouvernement a renoncé à lancer une réforme du financement de la dépendance, il faudra, en 2012, remettre cette question à l'ordre du jour. Le Conseil général du Finistère va poursuivre son travail avec les associations d'aide à domicile, pour expérimenter de nouveaux modes de relations.

Dans le domaine du handicap, le schéma pluriannuel va arriver à son terme. En 2012 s'engageront les discussions pour la préparation du quatrième schéma.

L'eau occupera une place importante dans les débats du Conseil général. Même s'il ne distribue pas cette ressource essentielle, il se doit d'organiser la réflexion départementale pour assurer la sécurité de l'approvisionnement et la qualité de l'eau. Pour Pierre Maille, il est urgent de réfléchir à la gouvernance car, aujourd'hui, 186 organismes interviennent dans le Finistère.

Autre chantier pour 2012, celui de la préservation du patrimoine. Après la mise en place de la taxe espaces naturels, la réflexion va s'engager pour la création d'un Conseil urbanisme et architecture comme il en existe dans d'autres départements.



7 % du budget pour les collèges

Enfin, 2012 verra aussi se poursuivre la réflexion sur l'évolution du service public. Longtemps, il a été une réponse équitable, identique pour tous, destiné à satisfaire les demandes d'un usager moyen. Aujourd'hui, compte tenu d'un certain nombre d'évolution, cette réponse unique n'est sans doute plus satisfaisante et il convient plutôt de rechercher comment apporter des réponses plus individuelles tout en gardant la solidarité nationale pour tout le monde. 🇫🇷

L'UESR : porte-parole des élus

L'UESR (Union des élus socialistes et républicains) du Finistère a procédé, en cette fin d'année, au renouvellement de son Conseil d'administration et a réélu François Marc à sa présidence.

Le 25 novembre, avant l'intervention du nouveau président du Sénat, Jean-Pierre Bel, l'association des élus a tenu son Assemblée Générale, en présence d'un peu plus de 200 élus, à Brest.

Son président, François Marc a rappelé que l'Union des élus est un réseau d'entraide pour les élus de gauche, minoritaires ou majoritaires. Mais, qu'elle joue aussi un rôle de veille juridique, de formation et de propositions. En particulier, dans un contexte de préparation du projet socialiste en matière de décentralisation. D'ailleurs, à Pont-de-Buis, le 7 mai, en présence de Marylise Lebranchu, présidente de la FNESR, l'UESR du



L'Assemblée générale, à Brest le 25 novembre

Finistère a avancé plusieurs propositions pour enrichir le document de la FNESR qui prépare l'acte 3 de la décentralisation lorsque la gauche sera de retour au pouvoir.

Pour l'année 2012, l'UESR sera bien sûr mobilisée pour les campagnes Présidentielle et Législatives. Mais, les élus ont aussi choisi de porter leur attention vers

trois sujets. D'abord, tout ce qui touche aux enjeux maritimes, dans toutes leurs dimensions : la protection du littoral, la valorisation des ressources halieutiques, le transport maritime, le nautisme, les énergies marines ou la construction navale.

Ensuite, l'UESR va mener un travail réflexion sur la place et le rôle des Mutuelles dans le Finistère. Enfin, les élus socialistes et républicains vont apporter une attention particulière au dossier du développement économique dans le Centre Finistère.

En 2012, l'UESR poursuivra son action de formation en direction des élus, majoritaires ou minoritaires, pour les aider dans l'exercice de leur mandat.

En savoir plus : www.uesr29.fr

Interview

FN : réagissez !

Avec Najat Belkacem

Dans « Répondre au FN de A à Z », Najat Belkacem et Guillaume Bachelay démontent les arguments du Front national.

Cap Finistère : A qui s'adresse votre livre ?

Najat Belkacem : Nous l'avons écrit avec Guillaume Bachelay pour toucher un large public. Il s'agit autant d'un message d'alerte adressé aux citoyens trompés par le discours du FN qu'un rappel aux dirigeants de la gauche pour qu'ils présentent leurs solutions aux problèmes qui sont les ressorts électoraux du Front National : la désindustrialisation, les délocalisations, les fermetures de services publics de proximité ou les problèmes liés à la crise financière que nous connaissons actuellement. Nous souhaitons, à travers ce livre, montrer que le FN n'est pas la solution aux problèmes des Français et qu'il faut plus que tout se mobiliser pour éviter un nouveau 21 avril 2002.

Cap Finistère : Le FN de Marine Le Pen a-t-il plus de différences ou de points communs avec celui de Jean-Marie Le Pen ?

Najat Belkacem : Le FN est aujourd'hui dirigé par une femme née en 1968 et non plus par un parlementaire de la IV^e République. Elle semble avoir ripoliné la façade du FN qu'elle présente désormais comme laïc et féru des valeurs républicaines. Elle est même allée jusqu'à condamner les propos antisémites de son père ou suspendre certains de ses camarades qui n'avaient pas compris que l'époque n'était plus aux saluts nazis. Mais, ce n'est pas une raison pour lui délivrer un quelconque brevet de respectabilité républicaine. La vérité c'est que l'antisémitisme a laissé place à l'islamophobie, parce que l'islamophobie fait beaucoup plus recette dans les pays occidentaux depuis les attentats du 11 septembre. Au fond, Marine Le Pen a essentiellement un sens de la communication plus aigu que son père. Mais, ce qui fait le cœur battant du Front National, la peur

de l'autre, le rejet, l'ostacisme, est toujours là.

Cap Finistère : Vous insistez beaucoup sur les liens de plus en plus étroits entre le FN et une partie de l'UMP.

Najat Belkacem : Lorsque Marine Le Pen offre, à raison, une carte d'adhérent d'honneur au FN à Claude Guéant, que Chantal Brunel propose que « l'on remette les étrangers dans les bateaux » ou que Christian Vanneste tient des propos homophobes, il y a de quoi se poser des questions. Oui, un rapprochement de la droite et de l'extrême droite est à craindre. D'ailleurs, le mouvement a peut-être déjà été enclenché aux dernières élections cantonales quand certains candidats UMP adoptent une politique du « ni-ni » en refusant de donner des consignes de votes dans les circonscriptions dans lesquelles le FN se retrouve au second tour face au PS.



Agenda

4 janvier

18 h 00 : Conférence-débat avec Marisol Touraine et Irène Frachon, à Brest.

9 janvier

18 h 15 : Vœux de la section brestoïse, au local du PS à Brest.

14 janvier

11 h 30 : Vœux de la section PS de Quimper à la MPT du Moulin Vert.

16 janvier

19 h 00 : Conseil fédéral au local du PS à Brest.

Cette année Cap Finistère cessera de paraître à partir du vendredi 23 décembre.

Le numéro de la rentrée paraîtra le 6 janvier 2012.

Cap Finistère Le Breton Socialiste

CPPAP 1212P 11428
N° 937 - Vendredi 23 décembre 2011
www.ps29.org - cap-finistere@wanadoo.fr
26B, rue Aristide-Briand - 29000 QUIMPER
Tél. 02 98 53 20 22 - Fax : 02 98 53 12 20

Directeur de la publication : Marc COATANÉA

Rédacteur en chef : Jean-Yves CABON
Tél. 02 98 43 44 39
13, rue de Portzmoguer - 29200 BREST

Impression : Presses Associatives du Finistère
Tél. 02 98 43 11 44 - Fax : 02 98 43 64 03

S'abonner

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

Abonnement

Réabonnement

Abonnement pour un an : 20 euros
Abonnement de soutien : à partir de 25 euros

Chèque à l'ordre de :
Fédération du Finistère
du Parti Socialiste

En bref

Pour la libre utilisation des semences

La majorité a adopté, le 28 novembre 2011, un projet de loi voté par le Sénat, en juin, qui sonne le glas des semences paysannes. Seules pourront être ressemées 21 espèces en échange du paiement d'une « Contribution Volontaire Obligatoire » (CVO) à l'obteneur qui a sélectionné la variété. Cette pratique serait interdite pour toutes les autres espèces. Avec l'adoption de cette loi les semenciers auront la mainmise totale sur les semences alors qu'actuellement ils ne fournissent que 50 % des volumes.

Les élus socialistes, communistes, Bretagne écologie, EELV et UDB ont voté un vœu pour dénoncer cette loi lors de la cession du 16 décembre. « Cette loi vise, d'une part à contraindre les paysans d'acheter les seules semences protégées par ces droits de propriété et donc leur interdire d'utiliser librement les semences produites à partir de leur récolte ; et d'autre part à renforcer les droits de propriété de l'industrie semencière.

La Région Bretagne a déjà montré son attachement à la préservation de la biodiversité ainsi qu'à la biodiversité cultivée. Il est essentiel de redévelopper les variétés locales, de retrouver une autonomie des exploitations agricoles vis-à-vis de la production, de l'utilisation et de la conservation des semences ».

La Région Bretagne réaffirme son opposition à toute taxation de l'utilisation et de l'échange entre agriculteurs de semences fermières, demande l'abrogation de la loi adoptée par l'Assemblée nationale, le 28 novembre 2011.

Pour une offre de formation cohérente

Toujours à l'occasion de la session, les conseillers régionaux ont adopté un autre vœu sur la préparation de la carte scolaire en Bretagne.

« La carte scolaire 2012-2013 est déjà en cours de préparation et les récents propos des ministres de l'Éducation Nationale et de l'Agriculture nous indiquent que l'État poursuivra sa politique de réduction des effectifs d'enseignants ».

On constate déjà, en Bretagne, dans certaines filières, la diminution du nombre des élèves de CAP sous statut scolaire. Certains lycées craignent pour l'avenir de leurs sections professionnelles.

Aussi, dans le cadre de l'élaboration en cours de la carte scolaire 2012-2013, le Conseil régional de Bretagne demande au ministre de l'Éducation Nationale et de l'Agriculture et à ses représentants en Région : de respecter ses engagements pour une offre de formation cohérente sur l'ensemble des territoires et de mieux prendre en compte les formations uniques en Bretagne, d'éviter toute concurrence entre les voies de formations, de conforter les lycées professionnels et d'éviter tous transferts de charge vers la Région.

États Généraux de la démocratie locale

Jean-Luc Fichet a été élu, mardi 29 novembre, par les sénateurs socialistes, membre du Comité de parrainage-pilotage des États généraux de la démocratie territoriale du Sénat, groupe de travail, de réflexion et de préparation des « États Généraux de la démocratie locale » promis par le nouveau Président du Sénat, Jean-Pierre Bel.

Cette consultation entre élus, partenaires des collectivités, associations d'élus et citoyens permettra de jeter les bases d'une République décentralisée.

Annonces légales & judiciaires

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la société par Actions Simplifiée dénommée **IZZYCOM**.

Siège social : ZA de Bel Air - 29700 PLUGUFFAN.

Objet :

- Hébergement, sauvegarde, liens opérateurs et maintenance informatique ;
- Conseils et études en matière de systèmes informatiques, tant en ce qui concerne les matériels que les logiciels ; suivi des applications, assistance ;
- Formation ;
- Entretien et réparation de matériel informatique et de machines de bureau ;
- Installation de logiciels et prologiciels ;
- Négoce de matériels et logiciels.

Durée : 99 années.

Capital : 45 000 euros.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés sont libres. Toutes cessions ou transmissions au profit de tiers étrangers à la société, y compris au profit des conjoints, des ascendants et des descendants des associés doivent être agréées par les associés statuant à la majorité des deux tiers.

Président : Monsieur Julien CAHO-REAU, demeurant 16, rue du 19 mars 1962 - 29000 QUIMPER.

Immatriculation : Au RCS de QUIMPER.

Pour avis.

EARL CULTURES BARON

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée

Capital social : 123 000 euros

Siège social : Penfoul - 29530 LANDELEAU

RCS QUIMPER en cours

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à LANDELEAU du 1^{er} septembre 2011, il a été institué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée (E.A.R.L.) sous la forme d'une société civile régie par les articles 1832 et suivants du Code Civil, à l'exclusion de l'article 1844-5, puis par les articles L.324-1 à L.324-11 du Code rural et de la pêche maritime (11 à 16 de la loi n° 85-697 du 11 juillet 1985), présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

CULTURES BARON.

Siège : Penfoul - 29530 LANDELEAU.

Durée : 99 années.

Objet : L'exercice d'activités agricoles et notamment la production céréalière.

Capital : 123 000 euros.

Cogérance : Philippe BARON, demeurant Bellevue - 29530 LANDELEAU et Michel BARON, demeurant Penfoul - 29530 LANDELEAU.

Cession de parts : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément d'une majorité des associés représentant au moins les trois quart du capital social.

Pour avis, La Gérance.

**Un de vos proches désire recevoir Cap Finistère ?
Merci de nous transmettre ses coordonnées.
cap-finistere@wanadoo.fr**